

Communiqué de presse

Bayonne, le 21 mai 2022

LE PLAN PISCINES PAYS BASQUE EST LANCÉ AVEC UNE PRIORITÉ : LE SAVOIR-NAGER DE TOUS LES ENFANTS DU TERRITOIRE EN FIN DE SIXIÈME



Les élus de la Communauté Pays Basque ont voté le Plan Piscines Pays Basque ce 21 mai en conseil communautaire. Démarche inédite issue de la concertation de tous les acteurs concernés, il a pour priorité la maîtrise du savoir nager en 6^{ème} par tous les enfants du Pays Basque et pour ambitions complémentaires le développement des activités de loisirs et de santé et l'octroi de créneaux aux acteurs associatifs et sportifs.

Dès 2020, La Communauté Pays Basque a consulté les habitants, les gestionnaires de piscines (communes, délégataires) les associations et les écoles pour construire un Plan Piscines Pays Basque qui répondent à leurs besoins respectifs. Près de 1600 contributions ont ainsi été recueillies et de nombreuses réunions d'échange ont eu lieu sur cette base avec les différents acteurs.

Natation scolaire, mouvement sportif et pratique libre, le diagnostic au Pays Basque

Cette démarche a donné lieu à un diagnostic inédit de la situation en Pays Basque. Il en ressort que :

- Avec 18 piscines publiques dont 11 estivales, le Pays Basque compte une surface de bassin de 221.9 m²/10 000 habitants et de 103 m²/10 000 habitants en période hivernale. En comparaison avec des territoires de même envergure, la situation estivale est satisfaisante mais l'offre est insuffisante en hiver. La Fédération Française de Natation quantifie le manque de bassin à 2 400m² pour satisfaire tous les pratiquants.
- 15 % des élèves du primaire sont à plus de 20 minutes d'une piscine en basse saison et 38% des écoles ne sont pas satisfaites des créneaux disponibles. L'insatisfaction provient plus particulièrement des pôles territoriaux Côte Basque-Adour et Nive-Adour.
- Les besoins en sport-santé et pratiques de loisirs sont en augmentation constante.
- Le développement des activités aquatiques nécessitant la maîtrise de la nage est important au Pays Basque (natation sportive, triathlon, disciplines liées à l'océan : sauvetage côtier, surf, nage en eau libre, plongée, voile et en eaux vives : canyoning, canoë-kayak...) et engendre une saturation des créneaux pour le milieu associatif.
- La création d'un équipement de 50 mètres d'excellence est une attente majeure des acteurs associatifs et sportifs du Pays basque.

Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr

Forts de ce diagnostic, les élus de la Communauté Pays Basque ont validé les grandes orientations du Plan Piscines Pays Basque :

- Permettre à tous les enfants du Pays Basque d'apprendre à nager, dans le cadre scolaire, avant la fin de la 6^{ème}
- Développer les activités sport-santé et de loisirs pour tous
- Répondre aux besoins des acteurs associatifs et sportifs, valides et handisports
- Maitriser les coûts de fonctionnement et d'investissement à engager de manière à aménager des équipements adaptés tout en tenant compte des contraintes budgétaires et des ambitions d'économie d'énergie et de sobriété de la Communauté

En fonction de trois critères retenus par les élus (rayonnement intercommunal de l'équipement, temps dédié à la natation scolaire et densité de population à 5 minutes de l'équipement), les piscines du Pays Basque sont désormais classés en trois catégories :

- Piscines gérées par la Communauté Pays Basque : piscines de Bidache, Cambo-Les-Bains, Hasparren, Mauléon-Licharre, Saint-Etienne de Baigorry, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais et Ustaritz (seule piscine ouverte à l'année)
- Piscines gérées par les communes et éligibles à des fonds de concours de la Communauté Pays Basque : piscines d'Anglet, La Bastide-Clairence, Bayonne Lauga et Bayonne Centre Aquatique, Biarritz, Hendaye, Saint-Jean de Luz et Sare
- Piscines gérées par les communes : piscines d'Ascain et Souraïde

Les élus ont également acté la création d'une piscine sur le Pôle Nive-Adour (qui ne dispose pas de piscine actuellement).

S'agissant d'un équipement d'excellence de 50 mètres, il pourrait être par ailleurs envisagé, mais pas sur ce mandat.

Au-delà des infrastructures, le Plan Piscines Pays Basque rend possible, en fonction des arbitrages budgétaires à venir, de nouvelles mesures en faveur de la natation scolaire telles que le financement du transport des primaires et la participation aux frais de natation scolaire. L'organisation de « classes natation » (apprentissage intensif durant 1 ou 2 semaines) dans les piscines communautaires pour des élèves d'un autre pôle territorial est également à l'étude.

Un plan sur 10 ans

Le Plan Piscines Pays Basque porte sur un programme d'investissement estimé à 10 années (2022-2032). Les choix de financement seront décidés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et de son pacte financier et fiscal actuellement en discussion et qui seront arrêtés le 9 juillet prochain.

Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr